



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/320

Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association nationale des directeurs et cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV)

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

**2020/320 - ADHESION DE LA VILLE DE LYON A L'ASSOCIATION
NATIONALE DES DIRECTEURS ET CADRES DE
L'EDUCATION DES VILLES ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES (ANDEV) (DIRECTION DE
L'EDUCATION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1992, l'Association nationale des directeurs et cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV) est un réseau de professionnels, d'échanges et de réflexions autour de l'action éducative locale.

Cette association est régie par la loi du 1^{er} septembre 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle compte aujourd'hui plus de 400 adhérents et 500 sympathisants pour une large partie directeurs ou chefs de service agissant au sein des services éducatifs des villes, des intercommunalités et des départements.

A travers l'adhésion des cadres de l'éducation, la population concernée avoisine les 13 millions d'habitants et représente près de la moitié des enfants scolarisés en primaire et un tiers des jeunes du secondaire.

Seul réseau professionnel des cadres territoriaux de l'éducation, l'ANDEV anime une dynamique d'échange et de réflexion indispensable à l'élaboration et à l'adaptation des politiques éducatives locales aux enjeux des territoires. L'ANDEV est par ailleurs régulièrement sollicitée par différentes institutions (Centre national d'étude des systèmes scolaires - CNESCO, Sénat, Assemblée nationale etc.), partenaires (Ligue de l'enseignement, Francas, Fédération des conseils de parents d'élèves - FCPE, Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - PEEP etc.) et associations d'élus (AMF, France Urbaine, Réseau français des villes éducatives - RFVE etc.) pour porter la voix des collectivités locales et participer aux débats éducatifs.

Aujourd'hui, en complément des adhésions de ses membres qui s'engagent dans l'association à titre personnel, l'ANDEV propose aux collectivités territoriales et aux acteurs éducatifs de s'impliquer et de soutenir son action en encourageant sa dynamique de mise en réseau des cadres territoriaux de l'éducation dans le cadre d'un abonnement participatif.

La Ville de Lyon souhaite s'impliquer et soutenir l'action de l'ANDEV dans sa dynamique de mise en réseau des cadres territoriaux de l'éducation dans le cadre d'un abonnement participatif.

Cet abonnement participatif vise à conforter et profiter de cette dynamique de partage d'expériences et de valorisation des initiatives locales.

Il permet par ailleurs d'accéder aux ressources de l'association notamment :

- recevoir les veilles d'information régulière sur l'actualité éducative ;
- consulter les productions de l'ANDEV (actes des congrès, publications contributions etc.) ;

- bénéficier des expériences des professionnels du réseau, en accédant aux synthèses des appels aux ressources des adhérents ;
- publier des offres d'emploi sur le site internet de l'association.

Les objectifs et modalités de fonctionnement proposés par l'ANDEV vont alimenter la réflexion et le partage d'expériences et permettre d'accéder à des ressources utiles aux travaux conduits dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEdT) de la Ville de Lyon et mis en œuvre par la Direction de l'éducation.

C'est pourquoi, au titre de l'année 2020, il est proposé que la Ville de Lyon adhère à ce réseau et apporte son soutien financier à la mise en œuvre des activités de l'association par le versement de la somme de 800 € pour le règlement des frais d'adhésion.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de la commission **Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative** ;

DELIBERE

- 1- L'adhésion à l'Association nationale des directeurs et cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV) sis Mairie de Saint Denis, Centre administratif, 2 place du Caquet, 93200 Saint-Denis, est approuvée.
- 2- Le montant de 800 € de l'adhésion sera prélevé sur la ligne de crédit n° 44469, fonction 20, nature 6281, programme SUPPORTED, opération DIRECTED.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET